

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3223

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Corbas

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Corbèges - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Suppression de la ZAC

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pilon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3223**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Corbas

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Corbèges - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Suppression de la ZAC**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La zone d'aménagement concerté (ZAC) des Corbèges à Corbas a été créée par délibération du Conseil de communauté le 26 septembre 1994. La Communauté urbaine de Lyon a confié la réalisation de cette opération dans le cadre d'une convention publique d'aménagement à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) en date du 20 décembre 1994.

L'opération, d'une superficie de 13,2 hectares, avait pour objectif de développer une offre publique de terrains destinés à accueillir des activités principalement agro-alimentaires, compris dans le cadre du pôle de développement économique de Mions-Corbas.

Le programme de construction prévoyait initialement 46 600 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) à vocation d'activités industrielles, artisanales ou tertiaires, il en a été réalisé 55 000 mètres carrés.

2 avenants au protocole de liquidation ont été conclus entre la Communauté urbaine de Lyon et la SERL, afin notamment de permettre à l'aménageur de bénéficier d'un délai supplémentaire pour réaliser la totalité de ses missions.

Le programme des équipements publics (PEP) à la charge de l'aménageur comprenait les équipements suivants :

- équipements primaires :

- . assainissement de type séparatif (eaux pluviales/eaux usées),
- . raccordement au réseau électrique,
- . raccordement à l'eau potable ;

- équipements secondaires :

- . création d'une voie, reliant la rue Colière au boulevard des Nations, d'une longueur de 640 mètres et d'une largeur de 6,5 mètres,
- . plantations d'arbres d'alignement,
- . signalétique (panneau de rue, d'orientation et d'information).

Le PEP a été réalisé conformément au dossier de réalisation.

Les dernières formalités de remise d'ouvrages aux collectivités ont été réalisées en date du 19 mars 2010 et les régularisations foncières ont été effectuées le 19 décembre 2011.

Compte tenu de l'achèvement du programme de construction et du PEP, et conformément aux dispositions de l'article R 311-12 du code de l'urbanisme, il est proposé de procéder à la suppression de cette opération.

Le bilan de clôture, détaillé ci-dessous, fait ressortir un montant des dépenses de 6 511 772,04 € HT et de recettes de 6 694 308,78 € HT, soit un solde bénéficiaire de 182 536,74 € HT. La Communauté urbaine de Lyon a déjà bénéficié d'un versement de la part de l'aménageur de 183 000 €.

Dépenses	Total (en € HT)	Recettes	Total HT (en € HT)
études	28 322,09	cessions	6 352 304,30
acquisitions	2 297 912,38	Communauté urbaine de Lyon	310 431,81
travaux	1 944 283,99	produits divers	31 572,67
frais généraux	507 951,77		
frais financiers	1 079 551,25		
rémunération aménageur	653 750,56		
Total dépenses	6 511 772,04	Total recettes	6 694 308,78
Solde		182 536,74	
<i>versement à la Communauté urbaine de Lyon</i>		<i>- 183 000,00</i>	
<i>Trésorerie</i>		<i>- 463,26</i>	

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Prend acte du bilan de clôture de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Corbèges à Corbas.

2° - Donne quitus à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de sa mission d'aménageur pour cette opération.

3° - Autorise monsieur le Président à verser le solde de l'opération à la SERL.

4 °- Prononce la suppression de ladite ZAC.

5° - La dépense correspondante, soit 463,26 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 2151 - fonction 824 - opération n° 0P06O0253.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.